

Adresse de la commune et de la société populaire de Villers-Cotterets qui annonce l'ouverture d'une suscription pour subvenir aux besoins des citoyens indigents et des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune et de la société populaire de Villers-Cotterets qui annonce l'ouverture d'une suscription pour subvenir aux besoins des citoyens indigents et des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 686;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35368_t1_0686_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

30

La commune et la société populaire de Villers-Cotterets exposent, dans une adresse, que les principes d'humanité et de bienfaisance, ont déjà dirigé la Convention nationale dans les mesures qu'elle a prises pour l'extinction de la mendicité; mais que jaloux de devancer l'exécution de ces mesures qui honorent les législateurs, les citoyens de cette commune se sont cotisés pour soutenir dans leur enclave leurs frères indigents et infirmes, et donner aux enfants de ces concitoyens l'éducation et le développement des talents nécessaires au bonheur de la société. Cette commune vient aussi d'envoyer, pour les défenseurs de la patrie, 534 chemises, 68 paires de bas, 41 paires de souliers, et autres petits objets qui avoient été annoncés depuis le 12 de ce mois.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villers-Cotterets, s.d.] (2)

« Législateurs,

La commune et la société populaire de Villers-Cotterets persuadés que les véritables principes de l'égalité sont l'humanité et la bienfaisance et jaloux de devancer les sages mesures que vous avez prises pour empêcher la mendicité, viennent de se cotiser et de faire un fonds suffisant pour secourir dans leur enclave leurs frères indigents et infirmes incapables de travailler et donner aux enfants de ces citoyens, l'éducation et les talents nécessaires au bonheur de la Société.

Cette commune qui ne cessera jamais d'applaudir à vos glorieux travaux vient aussi d'envoyer pour les défenseurs de la patrie, 534 chemises, 68 paires de bas, 41 paires de souliers et autres petits objets ainsi qu'il vous l'a été annoncé le 12 du présent.

Puisse son exemple trouver des imitateurs dans toutes les communes, bientôt les républicains n'auront plus la douleur de rencontrer des mendiants et d'entendre dire que leurs frères d'armes manquent de vêtements.

Vive la République, Vive la Montagne ! Ça va, ça ira ! »

PAPILLON fils aîné, TROISVALET, VIOLAINE, CHOISY (vice-présid.)
[et 35 autres signatures].

31

Les membres du comité révolutionnaire de Compiègne annoncent à la Convention nationale, qu'ils font passer au comité de sûreté générale, une quantité assez considérable d'or, d'argenterie et de bijoux trouvés ou enfouis, montant à peu près à 32,000 liv. Ils félicitent, au nom de la raison et de l'humanité, les législateurs qui ont fait rentrer dans la classe des

(1) P.V., XXXI, 238; Bⁱⁿ, 25 pluv.; C. univ., 26 pluv. Mention dans J. Mont., n° 93; Ann. patr., n° 409; J. Fr., n° 508; C. Eg., n° 545; M.U., XXXVI, 407; J. Sablier, n° 1139.

(2) C 291, pl. 925, p. 7.

hommes libres ceux qu'une différence de couleur, et des préjugés barbares avoient fait ranger parmi les esclaves.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Compiègne, 22 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Nous te donnons avis que nous faisons passer au comité de sûreté générale une quantité assez considérable d'or, d'argenterie et de bijoux trouvée enfouie et qui peut se monter à la somme de 30 ou 32 000 l. Nous espérons que notre surveillance aura d'autres prises à faire sur la cupidité du riche, et que nous ne laisserons au dur égoïste que la honte et le regret d'avoir été dépouillé.

Qu'il nous soit permis, en rendant à la circulation des richesses qui lui étoient disputées, de te prier au nom de notre patriotisme, au nom de la raison et de l'humanité de manifester à la sainte Montagne l'orgueil et la joie que nous ressentons de voir enfin rentrer dans la classe des hommes libres ceux qu'une différence de couleur avoit depuis longtemps rangés parmi les esclaves, ceux que la soif du gain avoit réduits à la condition de brutes ».

DUVREZ, VALANSART, PRONNAY, HEZEL, REGNARD, DESMAREST, ROGÉE, BOURGEOIS, BAILLET
[et une signature illisible].

32

L'on donne lecture d'une adresse de la société républicaine de Saint-Sauveur, où une jeunesse brillante et robuste est sortie de ses foyers pour aller combattre les tyrans. Les adieux ont été faits aux cris mille fois répétés de Vive la République ! Vive la Montagne. La société voulant récompenser l'ardeur de ces braves volontaires, leur a distribué 62 chemises, 20 paires de souliers, une paire de bas, 3 paires de guêtres, et 90 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[St-Sauveur (Yonne), 19 pluv. II] (4)

« Citoyens représentants,

La société républicaine de la commune de Saint-Sauveur vient d'être témoin d'un spectacle bien attendrissant pour des cœurs patriotes : une jeunesse brillante et robuste est sortie de ses foyers pour aller combattre les tyrans; son départ n'a point été flétri par des larmes; la joie la plus sincère étoit peinte sur tous les visages; ses adieux ont été faits aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, et elle a prêté le serment de n'abandonner les armes qu'après avoir exterminé les despotes coalisés.

La société désirant récompenser l'ardeur de

(1) P.V., XXXI, 238-239. Bⁱⁿ, 25 pluv.

(2) C 291, pl. 925, p. 19.

(3) P.V., XXXI, 239. Bⁱⁿ, 25 pluv. Mention dans Audit. nat., n° 509; J. Sablier, n° 1139.

(4) C 291, pl. 925, p. 20.